

Pontarlier, le 25 juillet 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Ventes en liquidation Transfert de compétences de la Préfecture à la mairie du lieu de vente**

Dans un objectif de lisibilité et de proximité avec les usagers, les déclarations préalables de ventes en liquidation sont transférées de la Préfecture à la Mairie du lieu de vente, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Les liquidations étant soumises à déclaration préalable, **le dossier complet doit ainsi être déposé par lettre recommandée avec avis de réception ou remise au Maire du lieu de vente, 2 mois avant la date prévue pour le début de la vente en liquidation.**

Les pièces devant être communiquées à la commune sont les suivantes :

- Imprimé de déclaration préalable de vente en liquidation,
- Extrait du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois,
- Inventaire détaillé des marchandises,
- Justificatif du motif de la demande (acte de vente si cessation, devis si travaux,...).

L'instruction de la déclaration est réalisée comme suit :

- Si le dossier est complet, la commune délivre un récépissé de déclaration dans les 15 jours, accompagné d'un courrier de notification.  
Ce récépissé constate que les pièces nécessaires à la liquidation sont bien complètes, mais ne donne pas d'avis sur le motif de la liquidation.  
**Le récépissé doit être affiché dans le lieu de vente pendant toute sa durée.**
- Si le dossier est incomplet, les pièces complémentaires doivent être demandées dans un délai de 7 jours.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Service de la Protection des Consommateurs, Sécurité des Aliments, des Produits et des Services (DDCSPP) est l'organisme chargé des contrôles en la matière.

#### **Contact pour retrait du dossier d'inscription :**

Service Economie, Commerce et Artisanat : [commerce@ville-pontarlier.com](mailto:commerce@ville-pontarlier.com)  
ou à télécharger sur [http://www.ville-pontarlier.fr/vie\\_quotidienne\\_et\\_demarches/commerce\\_et\\_artisanat/ventes\\_en\\_liquidation.php](http://www.ville-pontarlier.fr/vie_quotidienne_et_demarches/commerce_et_artisanat/ventes_en_liquidation.php)  
ou sur le site [www.cc-larmont.fr](http://www.cc-larmont.fr) rubrique « Développement local et économique »

#### **Contact Presse**

Ville de Pontarlier - Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat  
Tél : 03.81.38.81.07 / Courriel : [e.nohl@cc-larmont.fr](mailto:e.nohl@cc-larmont.fr)

Affaire suivie par la Direction de la Communication et des Relations Publiques – SD/MG  
Sylvain DUCRET, Directeur – 03.81.38.81.64